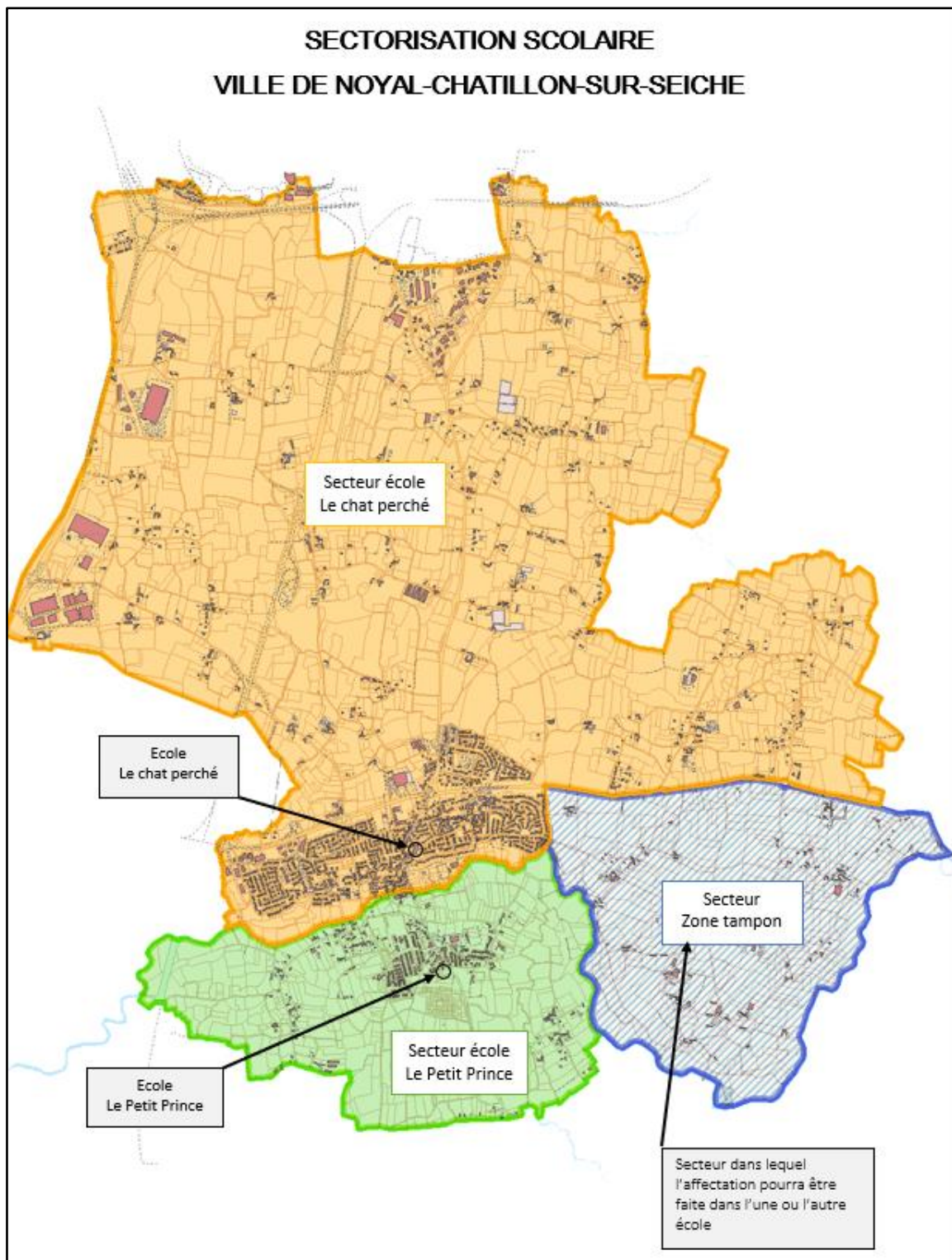


Où et comment inscrire mon enfant à l'école ?

La ville de Noyal-Châtillon-sur-Seiche a deux écoles publiques, chacune avec une maternelle et une élémentaire :

- L'école Le chat perché au 13 avenue Remondel
- L'école Le Petit Prince au 5 place Antoine de Saint-Exupéry

L'affectation d'un enfant dépend du secteur géographique de son habitation. Vous trouverez ci-dessous la carte des secteurs.



La « zone tampon » est un secteur pour lequel l'affectation d'un premier enfant de la famille est déterminée par la collectivité.

Pour inscrire un enfant, il est nécessaire de prendre un rendez-vous en mairie, auprès de Manuela Crespel au 02 99 05 20 11 ou par courriel : viedelacite@ville-noyal-chatillon.fr.

Vous pouvez imprimer le formulaire en ligne afin de le pré-remplir.

Pour votre rendez-vous, merci de vous munir des originaux de :

- livret de famille
- justificatif de domicile à votre nom de moins de 3 mois (*ou un document justifiant votre arrivée future dans la commune*)
- certificat de radiation de l'ancienne école s'il y a lieu
- carnet de vaccination
- le cas échéant, tout document officiel mentionnant une décision de justice (autorité parentale, séparation...)

En parallèle de l'inscription à l'école, si vous avez besoin de prestations périscolaires (accueil matin ou soir, repas scolaires, accueils des mercredis ou vacances...), il sera procédé à l'ouverture de votre compte sur le Portail Familles. Dans ce cas, les documents à fournir sont :

- Attestation du quotient familial de la CAF de moins de 3 mois (pour les tarifs des prestations)
- RIB (*si vous souhaitez payer par prélèvement automatique*)

Suite à ce rendez-vous administratif en mairie, c'est le directeur de l'école qui procédera à l'admission de l'enfant. Vous pourrez prendre rendez-vous directement avec lui.

Rappel : l'école privée Saint-Amand gère elle-même les inscriptions pour son groupe scolaire.